

INFORMATION PRESSE

## Renforcer les actions pour éviter d'autres tragédies en Méditerranée

*Les autorités doivent mettre l'intérêt supérieur des enfants au cœur des mesures prises, selon l'UNICEF*

New York, 20 avril 2015 – « Les naufrages qui se déroulent en mer Méditerranée, provoquant la mort ou la disparition de centaines de personnes, dont des enfants – deviennent beaucoup trop fréquents et les pertes humaines bien trop élevées.

« Deux tragédies mortelles en deux jours en mer Méditerranée soulignent de manière aiguë la nécessité d'une action rapide, courageuse et collective. Des milliers de personnes - hommes, femmes, parfois des familles entières, des adolescents et des jeunes enfants- se risquent à de périlleux voyages jusqu'en Europe pour fuir la brutalité de conflits comme celui en Syrie ou en quête de sécurité et de nouvelles opportunités. Au moins 1 600 personnes ont déjà péri cette année avant même de poser le pied sur le sol européen.

« Les enfants qui se retrouvent seuls lors de ces voyages sont exposés aux abus, à l'exploitation et potentiellement à la mort et, s'ils survivent, font souvent face à des situations dangereuses, inadaptées à leur âge ou sont criminalisés. Ces situations sont des violations de la Convention relative aux Droits de l'enfant.

« Nous demandons à ce que toutes les actions prises soient guidées par l'intérêt supérieur de chaque enfant, à chaque étape de son périple. Quel que soit leur statut, de migrant ou de réfugié, les enfants, en particulier les plus vulnérables, doivent pouvoir être pris en charge dans un endroit sûr – et non dans un centre de détention/rétention – avec un accès à l'éducation, ainsi qu'à la santé et aux services juridiques et sociaux, avec une application pleine et entière des dispositifs de protection.

« En ce début de période plus chaude en Europe, pendant laquelle le nombre de migrants risque d'augmenter, des mesures décisives permettraient d'éviter d'autres décès insensés. Cela passe par la mise en œuvre des dispositifs existants de protection de l'Union Européenne pour les mineurs isolés, par le renforcement des capacités de recherches et de secours pour sauver des vies, par la poursuite des trafiquants d'êtres humains, et par la lutte contre les causes profondes de migration dans les pays d'origine – conflit, pauvreté et discrimination – pour éviter d'autres pertes tragiques en vies humaines. »

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

1/1

**Maud SAHEB**

T. + 33 (0)1 44 39 77 70 | Mob. + 33 (0)6 83 99 05 67

Suivez nos communications sur Twitter :

@MaudSaheb | @UNICEF\_France

Courriel : [msaheb@unicef.fr](mailto:msaheb@unicef.fr)

**UNICEF France**

3, rue Duguay-Trouin

75282 Paris cedex 06

[www.unicef.fr](http://www.unicef.fr)